

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 2px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 2px;">En exercice</th><th style="padding: 2px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 2px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">22</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/> <p>Date de la convocation : 25 mars 2024</p> <p>Date d'affichage : 25 mars 2024</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIO, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.</p> <p><b>Absent :</b> Félix ROCHE.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	22					

OBJET : Sécurisation de la circulation et des voiries : signalisation horizontale

Demande de subvention Programme d'Amendes de Police 2024

La Mairie de Murat s'engage depuis plusieurs années à renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voiries.

En plus de nombreux travaux d'investissement importants visant à favoriser l'accessibilité il est nécessaire de mieux sécuriser les cheminements et la circulation routière au sein de la commune.

Dès lors il est proposé dans le présent dossier la réfection de la signalisation horizontale pour l'ensemble des passages piétons sur le bourg de la commune, les indications de « Stop » ou de « cédez le passage », des places de stationnement ou encore la signalisation d'arrêt des transports scolaires.

Pour assurer une meilleure durée dans le temps, les passages piétons traversant la RN122 sont prévus en enduit à froid (type résine). Au total ce sont plus de 20 passages p

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024 ont

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE\_034\_2024-DE  
A G E D I

Enfin des places de stationnement PMR sont prévus sur l'ensemble des parkings, conformément à la réglementation en vigueur, participant ainsi à l'accessibilité de notre commune et la sécurisation de ces espaces spécifiques.

Monsieur le Maire indique le plan de financement de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Conseil Départemental	1 961.37 €	25%
AAP Amendes de police		
Autofinancement Mairie	5 884.09 €	75%
<b>TOTAL</b>	<b>7 845.46 €</b>	<b>100%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 1 961.37 € auprès au Président du Conseil Départemental du Cantal titre du Programme d'Amendes de Police pour l'année 2024.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en juin 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE\_034\_2024-DE

A G E D I